



## **Compte rendu de la réunion du Mercredi 06 janvier 2016**

**Présents :** CUYALA F. HOURDEBAIGT J. CARRASQUET C. MAISONNAVE JP. CAILLEY J-P. PEYROU D. VUILLECARD St. MIRANDE D.

**Absent excusé :** PH. LADAURADE.

**Invité :**

**Ordre du Jour :**

- a) Approbation Compte Rendu de décembre
- b) Battue lièvre GIC
- c) Réunion grand gibier
- d) Demande de carte résident
- e) Plan de chasse sanglier
- f) Garderie

**a) Approbation Compte Rendu de novembre**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

**b) Battue lièvre GIC**

Les 4 médailles ont été exploitées. Bilan : 3 mâles adultes 3.9 Kg, 3.8 Kg, 4.0 Kg. 1 femelle adulte 3.9 Kg.

**c) Réunion grand gibier**

J. Hourdebaigt et F. Cuyala ont assisté à la réunion qui s'est tenue à Oloron. L'ordre du jour était le nouveau plan triennal chevreuil. Il prévoit de donner la totalité des bracelets dès la première année mais le prélèvement annuel maximum et minimum demeure. Cependant, si par accident, le prélèvement maximum est dépassé lors de la dernière battue, le ou les bracelets de l'année suivante pourront être utilisés. Il faudra à ce moment- là réajuster le prélèvement de l'année suivante. La contrainte qui se pose chaque année ne se posera en fait que la troisième année où il ne faudra en aucun cas dépasser l'attribution maximale sur les 3 ans.

Il sera proposé au cours de l'AG de passer le prix du bracelet chevreuil à 15 € et celui du sanglier à 6€.

**d) Demande carte résident**

Lecture est faite du courrier émanant d'un nouveau résident à Monein qui demande de pouvoir disposer d'une carte de chasse. Le CA se prononce favorablement.

**e) Plan de chasse sanglier**

Par appel téléphonique d'un responsable de battue de l'ASGB, il a été demandé de pouvoir disposer du dernier bracelet sanglier. En effet une battue était prévue sur Cardesse et c'était dans l'éventualité où le sanglier passerait sur Monein. Nous nous interrogeons sur la stratégie de chasse de l'ASGB. Il a été répondu que si la battue a lieu à Cardesse, la chasse se fait sur Cardesse. La poursuite sur Monein nécessiterait un accord préalable entre sociétés. Or ce n'est pas le cas. Il va nous falloir repréciser les règles de fonctionnement avec l'ASGB car une situation similaire s'est produite avec Parbayse le 20 décembre date à laquelle 2 sangliers ont été prélevés sur Monein et 1 sur Parbayse. Nous avons remis en cause la stratégie de chasse sur le secteur Bareilles en condamnant le fait que le président de Cardesse exigeait de poster des tireurs sur Cardesse quand la battue avait lieu sur Monein. Cette remise en question ne semble pas avoir été intégrée par les responsables de battue de l'ASGB. Pour cette raison, nous allons encore et toujours devoir repréciser un certain nombre de choses.

**f) Garderie**

Christian SEMET a contrôlé un chasseur accompagné d'un invité tous deux dépourvus de carte de sociétaire. Ils ont fait l'objet d'un compte rendu qui a été transmis au procureur de la république avec dépôt de plainte. Affaire à suivre.